

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Secrétariat général

À l'usage du Secrétariat général

Assemblée du: 24 mars

Article de l'ordre du jour numéro: 2

Résolution numéro: CA-2017-072

Recommandation

De prendre acte du dépôt du rapport de la commission de consultation publique sur le projet Vendôme soumis par le président du Comité Suivi des actifs conformément à la Politique corporative « Consultation publique - réseau du métro » (PC 1.14).

De mandater le Secrétaire corporatif de la Société de déposer ce rapport auprès des instances municipales compétentes et d'entreprendre auprès de celles-ci toute autre démarche visant l'adoption du règlement édictant les règles d'urbanisme que doit respecter la Société dans la réalisation des travaux visés par le projet Vendôme.

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE:

\$ -

DE responsable :

Nom: Me Sylvain Joly

Titre: Secrétaire corporatif et directeur - Affaires juridiques

Date: 24 mars 2017

Signature:

DE responsable :

Nom: François Chamberland

Titre: DE - Ingénierie, Infrastructure et Projets Majeurs

Date: 2017.03.23

Signature:

Secrétaire de l'assemblée:

Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client

- Améliorer l'expérience client Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance Maîtriser les finances Attirer, développer et mobiliser les talents

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'excellence de l'expérience client

La STM désire réaliser le projet Vendôme comportant deux volets :

- la construction d'un tunnel piétonnier assurant le lien entre le CUSM, la station de Métro Vendôme et la gare de l'AMT
- la construction d'un nouvel édicule à la station de Métro Vendôme.

Pour ce faire, la STM doit obtenir un règlement du Conseil d'agglomération de Montréal édictant les règles d'urbanisme que la Société doit respecter pour la réalisation des travaux de ce projet tel que le prévoit l'article 158.3 de la Loi sur les sociétés de transport en commun.

Pour obtenir ce règlement, la STM a réalisé une consultation publique conformément à sa *Politique corporative « Consultation publique - réseau du métro » (PC 1.14)*. Elle doit déposer le rapport auprès des instances compétente de la Ville de Montréal et du Conseil d'agglomération.

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client*

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : Dépôt du rapport de la commission de consultation publique - Projet Vendôme

Démarche, solution proposée et conclusion

Conformément à sa *Politique corporative - Consultation publique - réseau du métro (PC 1.14)*, les étapes suivantes ont été accomplies :

- 1er février 2017 - Création par le conseil d'administration de la Société de la commission de consultation publique sur le projet Vendôme
- 21 février 2017 - Séance d'information auprès des citoyens sur le projet Vendôme
- 8 mars 2017 - Séance d'expression de commentaires et d'opinion
- 22 mars 2017 - Dépôt du rapport au comité - Suivi des actifs par Madame Marguerite Bourgeois, présidente de la commission de consultation publique et analyse de son contenu par les membres du comité

M. Marvin Rotrand, président du comité - Suivi des actifs, soumet au conseil d'administration ce rapport et en recommande le dépôt auprès des instances municipales compétentes par le Secrétaire corporatif. Le Comité Suivi des actifs, après analyse du rapport, ne recommande aucune modification ou ajustement au projet.

Le dossier va cheminer par la suite devant les différentes instances de la Ville pour une adoption du règlement par le Conseil d'agglomération de Montréal vers la fin de l'été 2017.

Voir suite de la rubrique *Démarche, solution proposée et conclusion*

Cheminement décisionnel – Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité: Comité suivi des actifs

Date: 22 03 2017
JJ MM AAAA

Comité:

Date: JJ MM AAAA

Développement durable S/O (Information validée par l'équipe du Développement durable)

Sélectionnez le ou les chantiers du Plan de développement durable correspondant à la présente recommandation

Rendre le transport collectif accessible au plus grand nombre.

Bonifier l'offre de service pour maximiser les bénéfices du transport collectif.

L'édicule existant de la station Vendôme n'est présentement pas accessible pour la clientèle à mobilité réduite. Le nouvel édicule de la station Vendôme, les quais de la gare, le tunnel piétonnier menant vers le complexe hospitalier ainsi que les aménagements de surface seront pourvus d'ascenseurs et de dispositifs d'accessibilité universelle.

Voir suite de la rubrique *Développement durable*

Préparé par :

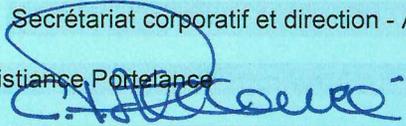
Nom: Sylvain Laliberté

Titre: Conseiller corporatif - Politiques et directives

Service: Secrétariat corporatif et direction - Affaires juridiques

Nom: Christianne Portelance

Titre: Secrétaire corporatif adjoint

Signature: 

Date: 23.03.2017

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: Dépôt du rapport de la commission de consultation publique - Projet Vendôme

Informations financières S/O

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 ¹	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt	R-163			
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat				0,00

1. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts S/O

Période couverte par le contrat : de JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

-	2017	2018	2019 et suivantes ³	Total
(A) Base ²				0,00\$
(B) TPS	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(C) TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(F) Montant net (D - E)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit après 2019, indiquer le total des années 2019 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification S/O

Subvention : Suite à une évaluation du dossier par le Gouvernement du Québec, une subvention de 100% a été allouée pour ce projet selon le décret no 1182-2015. La direction Budget et investissements confirme que cette subvention a été autorisée le 16 décembre 2015.

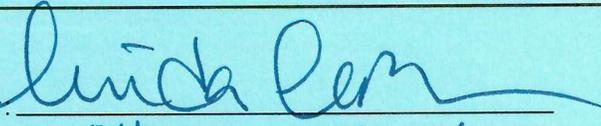
Financement : La présente recommandation sera financée par le règlement d'emprunt R-163 (Construction d'un édicule de métro et d'un corridor piétonnier pour raccorder le Centre universitaire de santé McGill au pôle multimodal Vendôme) qui a été dûment autorisé par l'ensemble des instances.

Voir suite de la rubrique *Subvention*

Certification de fonds

Certification de fonds requise ? **NON**

Disponibilité des fonds ?

Trésorier : 

Date : **24 mars 2017**